

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE : 18 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 26

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD,
Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
Mme CHATELAIN, M. LIAOUI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. JALLOT M. FARIGOULE,
Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme RAKOTOMALALA	(procuration à M. BRENOT)
Mme DUBOIS	(procuration M. LONGEAULT)
Mme BAUDRY	(procuration Mme CHERGUI)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIM

M. HILALI

Absents :

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan comptable M57,

VU le budget primitif 2025 adopté par délibération du Conseil municipal N°2025-DEL-31 du 9 avril 2025,

CONSIDERANT que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits,

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé, chaque année, à voter des décisions modificatives notamment des virements de crédits entre chapitres,

CONSIDERANT les besoins d'ajustement en fonctionnement et en investissement ci-dessous :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption d'une décision modificative N°1 du budget communal 2025,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE :

D'ADOPTER la décision modificative n°1 comme suit :

En fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE / NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
74 / 74718	Autres participations Etat	0,00 €	10 000,00 €
74 / 747888	Participations - personnes de droit privé - Autres organismes	0,00 €	14 200,00 €
011 / 60623	Alimentation	1 000,00 €	0,00 €
011 / 6288	Autres intervenants extérieurs	49 270,00 €	0,00 €
011 / 60632	Fournitures de petits équipements	3 930,00 €	0,00 €
011 / 6162	Assurance Dommage-Ouvrage	-3 622,00 €	0,00 €
65 / 6542	Créances éteintes	500,00 €	0,00 €
68 / 6817	Créances douteuses	3 122,00 €	0,00 €
012 / 64131	Rémunération contractuelle	-30 000,00 €	0,00 €
Total en Fonctionnement		24 200,00 €	24 200,00 €
Solde en Fonctionnement		0,00 €	

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250930-2025-DEL-75-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

En investissement :

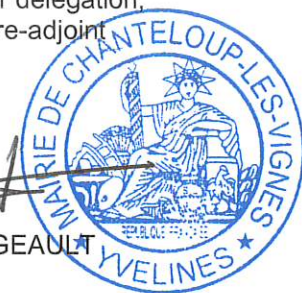
INVESTISSEMENT			
CHAPITRE / NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
23 / 2313	Immobilisation en cours	- 181 043,00 €	- €
20 / 2046	Attribution de compensation d'investissement	133 491,00 €	- €
21 / 21848	Mobilier autres	3 285,00 €	- €
21 / 21318	Autres équipements	22 267,00 €	- €
13 / 1328	Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	- €	20 000,00 €
21 / 2188	Autres Immobilisations corporelles	42 000,00 €	- €
Total en Investissement		20 000,00 €	20 000,00 €

Solde en Investissement	0,00 €
-------------------------	--------

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 25 septembre deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT





Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250930-2025-DEL-75-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025